



Consultation publique

Projet de cannebergière

Règlement de zonage no. 436-2009

Zone agricole

- Le projet de la cannebergière est localisé dans la zone agricole officielle désignée par le gouvernement du Québec et adoptée conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c P-41.1), tel qu'illustré à la carte 1.
- La délimitation de cette zone se situe au *sud* du chemin du Chenal-du-Moine (voir ligne verte). Au *nord* du chemin du Chenal-du-Moine, on y retrouve la zone blanche, soit le périmètre urbain.
- **Lieu visé de la cannebergière**
 - Lieu : 1350, chemin du Chenal-du-Moine
 - Propriétaire : FRUITS DES ILES INC, 3201, rue Labrecque, Sorel-Tracy, Qc J3R 2Y7
 - Cadastre : 6 444 065, 6 365 287 et 6 402 084 du cadastre du Québec
 - Matricules : 4001-48-7178 et 4001-95-9870



Carte 1 - zone agricole

Municipalité Sainte-Anne-de-Sorel

Zone agricole



Service d'urbanisme

Zonage (règlement no. 436-2009)

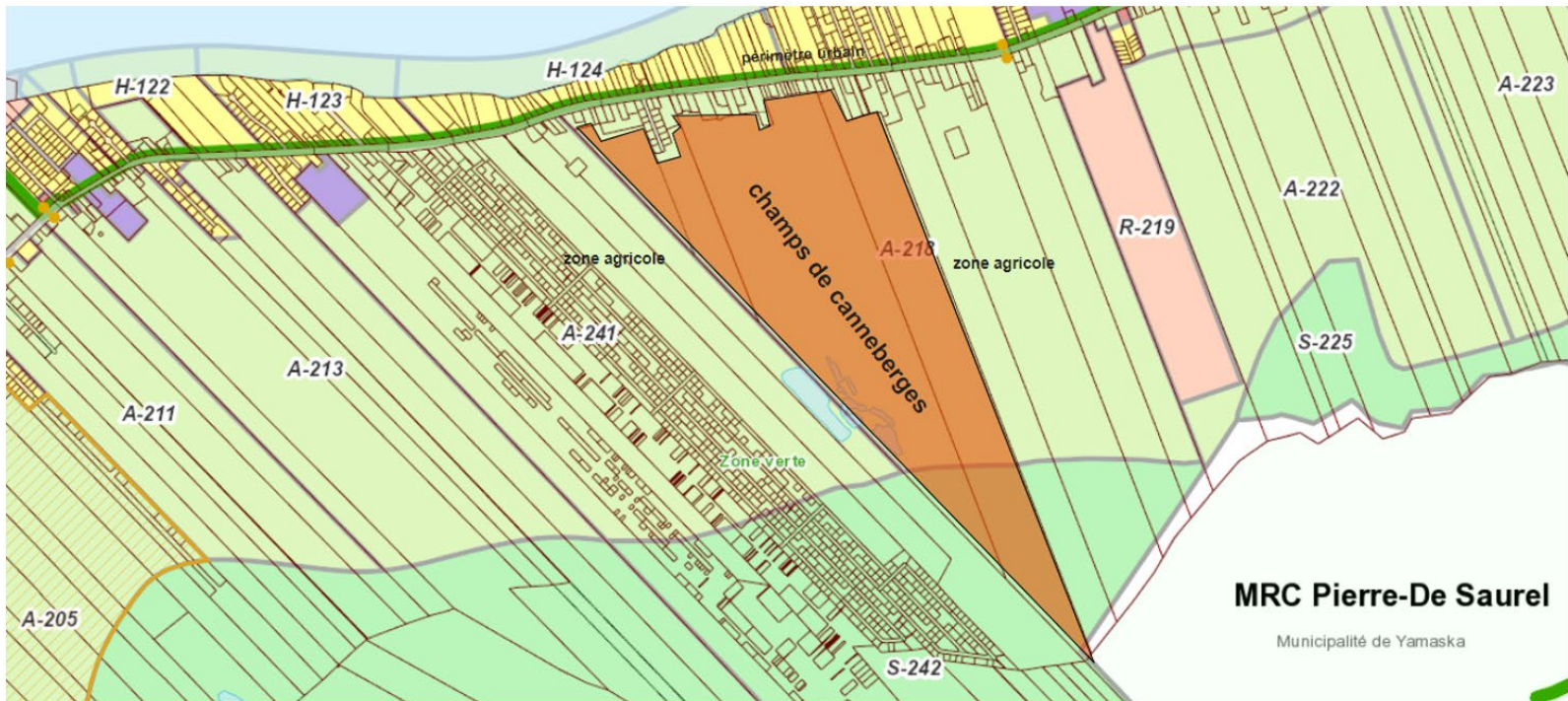
- Le projet de la cannebergière se retrouve dans deux zones, tel qu'illustré par la carte 2, extrait de la carte de zonage de l'annexe C du règlement no. 436-2009. Celles-ci sont identifiées comme étant la zone A-218 et S-242. Les usages autorisés se retrouvent dans les grilles de spécifications identifiées par la zone.
- Chaque catégorie d'usages, indiquée à la grille des spécifications, est définie au chapitre 3 du présent règlement. Un astérisque (*) vis-à-vis une catégorie d'usages signifie que tous les usages de cette catégorie d'usages sont permis dans la zone, sous réserve des usages spécifiquement exclus ou spécifiquement permis. Un usage qui ne fait pas partie d'une catégorie d'usages ainsi indiquée est interdit dans la zone.



Carte 2 - zonage

Municipalité Sainte-Anne-de-Sorel

Extrait de la carte de zonage règlement no 436-2009



Service d'urbanisme

Grille des spécifications

Extrait de la grille

ZONE: A-218

CATÉGORIES D'USAGES

1	HABITATION	h							
2	habitation unifamiliale	h1		*	*				
3	habitation bifamiliale	h2				*			
4	habitation trifamiliale	h3							
5	habitation multifamiliale	h4							
6	habitation de type maison mobile	h5							
7	habitation de type chalet ou résidence saisonnière	h6							
8	habitation collective	h7							
9	COMMERCIAL	c							
10	vente au détail et services	c1							
11	divertissement commercial, hébergement et restauration	c2							
12	commerces et services distinctifs	c3							
13	usage mixte	c4							
14	COMMUNAUTAIRE	p							
15	récréation publique	p1							
16	institutions	p2							
17	services pulics	p3							
18	RÉCRÉATIF	r							
19	récréation extensive	ria							
20	activités récréatives consommatrices d'espace	rib							
21	CONSERVATION	s							
22	conservation	s1							
23	RURAL	a							
24	agriculture sans élevage	a1		*					
25	agriculture avec élevage	a2			*				
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
27	usage spécifiquement exclu								
28	usage spécifiquement permis								



Sainte-Anne-de-Sorel

Grille des spécifications

Extrait de la grille

ZONE: S-242

CATÉGORIES D'USAGES

1	HABITATION	h								
2	habitation unifamiliale	h1								
3	habitation bifamiliale	h2								
4	habitation trifamiliale	h3								
5	habitation multifamiliale	h4								
6	habitation de type maison mobile	h5								
7	habitation de type chalet ou résidence saisonnière	h6								
8	habitation collective	h7								
9	COMMERCIAL	c								
10	vente au détail et services	c1								
11	divertissement commercial, hébergement et restauration	c2								
12	commerces et services distinctifs	c3								
13	usage mixte	c4								
14	COMMUNAUTAIRE	p								
15	récréation publique	p1								
16	institutions	p2								
17	services publics	p3								
18	RÉCRÉATIF	r								
19	récréation extensive	r1a								
20	activités récréatives consommatrices d'espace	r1b								
21	CONSERVATION	s								
22	conservation	s1								
23	RURAL	a								
24	agriculture sans élevage	a1								
25	agriculture avec élevage	a2								
26	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS									
27	usage spécifiquement exclu									
28	usage spécifiquement permis									



Sainte-Anne-de-Sorel

Dispositions relatives à la classification des usages

• CHAPITRE 3

- DISPOSITIONS RELATIVES À LA CLASSIFICATION DES USAGES
- 44. CATÉGORIES D'USAGES DU GROUPE RURAL (A)
- Le groupe « Rural (a) » comprend 2 catégories d'usages apparentés en raison de la nature des pratiques agricoles et du degré de compatibilité avec les usages non agricoles.
- 45. AGRICULTURE SANS ÉLEVAGE (A1)
- 1° La catégorie d'usages « Agriculture sans élevage (a1) » autorise seulement les usages considérés comme étant une activité agricole au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1) et ne comprenant aucune garde

Dispositions relatives à la classification des usages

Suite: **45. AGRICULTURE SANS ÉLEVAGE (A1)**

ou élevage d'animaux, sauf la garde d'animaux de compagnie à des fins personnelles et l'élevage de poissons ou d'abeilles. Les usages suivants font, entre autres, partie de cette catégorie :

- culture du sol et des végétaux;
- pépinière;
- apiculture;
- pisciculture.

QUESTIONS

